

Décision

Générale

colonial

Décision n° 74-360/SG/IAM portant a. mise à disposition de chef de District d'un gardien de la paix (Daniel André)

n° 74-360/SG/IAM

Ministère

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES AFFAIRES MUSUL-
MANS

Date de publication

27 février 1974

Numéro JO

n° 5 du 10/03/1974

Date du numéro

10 mars 1974

TEXTE INTÉGRAL

M. Daniel André, gardien de la paix, 6e échelon, est pour compter du 1er janvier 1974 date de son arrivée dans le Territoire, affecté à la Portion centrale, est mis pour emploi à la disposition du chef de District de Djibouti pour l'encadrement du détachement du commissariat central dans les conditions prévues aux articles 14 et 19 de la délibération n° 37/7e L de mai 1969, modifié par la délibération n° 250/7e L: du 12 mai 1972.